

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'OISE

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE SAINT-MARTIN-LE-NEUD

Nombre des membres	
Afférents au Conseil Municipal	15
En exercice	15
Qui ont pris part à la délibération	15

Séance n° 3 du 31 Mars 2026

DATE DE LA CONVOCATION
le 27 Mars 2026

L'an deux mil vingt-six et le Mardi trente-et-un Mars, à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie DURIEZ, Maire.

Présents : Jean-Marie DURIEZ, Carole MORTELECQ, Hervé BIGOURD, Isabelle CATHERIN, Thierry COCHARD, Pascal HERBERT, Joëlle NAUROY, Jean-Yves LABROUSSE, Tony MOREIRA-DA-COSTA, Julien GALLET, Mélissa DJELIL, Dimitri THIBAUT, Anne-Sophie IGOUFE, Tiphaine AGOURNAZE, Julie DUROYON.

Absents :

Secrétaire : Tiphaine AGOURNAZE

❖ *Délibération n° CM25_2026*

Désignation du correspondant défense

Monsieur le Maire informe de l'intérêt de la désignation d'un correspondant défense au sein du Conseil Municipal. Cette désignation s'inscrit dans la volonté de l'Etat de développer les relations entre les services des forces armées, le Ministère de la Défense, les élus et les citoyens. Le correspondant est l'interlocuteur privilégié des autorités militaires départementales pour sa commune, et à ce titre, il sera destinataire d'une information régulière. Suite au renouvellement du Conseil Municipal un nouveau correspondant défense doit être nommé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉSIGNE comme « correspondant défense »

- Tony MOREIRA-DA-COSTA

ADOPTÉ à l'unanimité des présents et représentés.

Pour extrait certifié conforme, le 02 Avril 2026

Jean-Marie DURIEZ, Maire
qui certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire
de cet acte publié le 02 Avril 2026.

AGOURNAZE Tiphaine, Secrétaire

